

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

REMISE À NIVEAU SSIAP 2

GRETA du Val d'Oise (95)

Campus des métiers de la Sécurité, 9 rue de Calais, 95100 ARGENTEUIL

OBJECTIFS

Satisfaire à la remise à niveau réglementaire des connaissances de chef d'équipe sécurité incendie (arrêté du 2 mai 2005) dans les domaines de la prévention, de la gestion des équipes et de l'intervention en cas d'incendie.

CONTENU

MODULES OBLIGATOIRES 21 H

Séquence 1 : Fondamentaux de sécurité incendie (3 h)

- Fondamentaux de sécurité
- Évacuation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

Séquence 2 : Mise en situation d'intervention (4 heures)

- L'action face à différents contextes :
- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Levée de doute, etc.

L'utilisation des moyens de communication mobiles

Séquence 3 : Prévention (4 heures)

- Évolution de la réglementation
- Accessibilité du public

Séquence 4 : Moyens de secours (2 heures)

- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction

Séquence 5 : Gestion du PC sécurité (3 heures)

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH)
- Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu de la hiérarchie

Séquence 6 : Organisation d'une séance de formation (2 heures)

- Les méthodes pédagogiques : pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance

Séquence 7 : L'équipe de sécurité incendie (3 heures)

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs

MODULES OPTIONNELS

- SST : entre 7 (MAC SST) et 14 h

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Jeune adulte en insertion
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Salarié Contrat de Professionnalisation (CP)
- Professionnel de la formation

DURÉE

De 21 h, dont 0 h en entreprise

DATES

Date de début : 22 avril 2026

Date de fin : 24 avril 2026

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

- Être titulaire soit :
 - du SSIAP 2 mais, ne pouvant justifier de 1607 h d'activité dans les 36 derniers mois
 - d'une équivalence de diplôme ERP et IGH 2 et non recyclé
- Attester d'une formation en secourisme en cours de validité (AFPS, PSC1, SST, PSE 1 ou PSE 2)
- Avoir un certificat médical de moins de 3 mois

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
Délivrance d'une attestation de remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test QCM et état de présence sur la totalité de la session

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Suite de parcours

- Chef d'Équipe sécurité Incendie
- SSIAP 3 pour devenir Chef de Service de sécurité incendie

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Étapes de recrutement :

- Information collective
- CV + LM
- Analyse des prérequis au regard de l'arrêté du 2 mai 2005
- Entretien de motivation

Effectif : 8 à 15 candidats.

Délai d'accès : L'accès de cette formation est possible jusqu'à la date de démarrage sous réserve des places disponibles.

Certification : Délivrance d'une attestation de remise à niveau.

Autre session de Remise à niveau : Du 15 et 17 juillet 2026

- **N.B. : Des sessions de Recyclage SSIAP 2 sont proposées aux titulaires d'un SSIAP 2 de moins de 3 ans et justifiant de 1607 h d'activité dans les 36 derniers mois (cf fiche produit)**

COÛT

21,50 €/h sous réserve, à minima d'un groupe de 8 personnes. Pour les DE et les entreprises, nous contacter.

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- Comité social et économique
- Conseil départemental
- CPF
- Entreprise et OPCO
- Projet de transition Pro

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise

01 34 48 59 00

contact@greta-95.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Christine MATIAS

contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le Greta du Val d'Oise, organisme de formation de l'Education Nationale recevant du public, applique les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Afin que la formation soit accessible à tous, des mesures peuvent être mises en place pour compenser les situations de handicap (matérielles et/ou pédagogiques). Vous pouvez contacter notre référente Handicap pour bénéficier d'un accueil et d'un échange sur les aménagements possibles.

